

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES École de Chantérac

Horaires

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<u>7h30 – 8h45:</u> Accueil périscolaire	<u>7h30 – 8h45:</u> Accueil périscolaire	<u>7h30 – 8h45:</u> Accueil périscolaire	<u>7h30 – 8h45:</u> Accueil périscolaire	<u>7h30 – 8h45:</u> Accueil périscolaire
<u>8h45-11h45 :</u> Enseignement	<u>8h45-11h45 :</u> Enseignement	<u>8h45-11h45 :</u> Enseignement	<u>8h45-11h45 :</u> Enseignement	<u>8h45-11h45 :</u> Enseignement
<u>11h45-13h15 :</u> Pause méridienne	<u>11h45-13h15 :</u> Pause méridienne	<u>11h45 - 12h30 :</u>	<u>11h45-13h15 :</u> Pause méridienne	<u>11h45-13h15 :</u> Pause méridienne
<u>13h15-15h15:</u> Enseignement	<u>13h15 – 16h15 :</u> Enseignement	Accueil familles (gratuit)	<u>13h15-15h15:</u> Enseignement	<u>13h15-15h15:</u> Enseignement
<u>15h15 – 16h15 :</u> T.A.P (gratuit)			<u>15h15 – 16h15 :</u> T.A.P (gratuit)	<u>15h15 – 16h15 :</u> T.A.P (gratuit)
<u>16h15 – 18h30 :</u> Accueil périscolaire	<u>16h15 – 18h30 :</u> Accueil périscolaire		<u>16h15 – 18h30 :</u> Accueil périscolaire	<u>16h15 – 18h30 :</u> Accueil périscolaire

Organisation de la sortie scolaire :

- Soit l'enfant rentre à la maison avant les TAP (l'enfant est récupéré par la famille)
- Soit l'enfant est inscrit aux TAP (l'enfant est pris en charge par un animateur),
 - o Après les TAP (16h30) l'enfant rentre à la maison
 - o Après les TAP l'enfant part en périscolaire (assuré par les animateurs sur place)

Les transports scolaires

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

Les horaires de bus pour l'école de Chantérac sont modifiés. Ils seront distribués ultérieurement.

Mercredi : Temps périscolaire et accueil de loisirs

- Mercredi matin : périscolaire à partir de 7h30
- Mercredi midi
 - o 11h45 : retour à la maison
 - o 11h45 : garderie jusqu'à 12h30 en attendant l'arrivée des parents
 - o 11h45 : départ à l'accueil de loisirs accompagné d'animateur, repas, activités jusqu'à 18h30

TAP Élémentaire : - les activités privilégiées par la CCIVS correspondent au champ de compétences actuelles des animateurs, ainsi qu'aux ressources présentes sur le territoire.

- Il est donc envisagé de regrouper ces activités sous 5 grands pôles :

Bien-être Activités culturelles Activités civiques Activités manuelles Activités sportives

Inscription aux TAP :

Les inscriptions aux TAP se feront par périodes entre deux vacances ou à l'année

Un enfant non inscrit ne pourra être accueilli aux TAP ;

Un enfant inscrit devra être présent durant toute la période d'inscription.

Un dispositif évolutif

*Une organisation prête pour la rentrée 2014/2015 mais susceptible d'évoluer au fil du temps

*Un comité de pilotage par secteur sera mis en place à la rentrée afin de faire le point régulièrement sur cette réforme.